



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02250

Numéro SIREN : 508 662 954

Nom ou dénomination : HOLDING GAY

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2014 sous le numéro de dépôt 6979

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

HOLDING GAY

188 rue Maurice Bédart
34080 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2008 B 2250 / 2014-A-6979

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 05/06/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 15/04/2014

- Nomination de commissaire aux comptes titulaire
- Nomination de commissaire aux comptes suppléant

Concernant la société

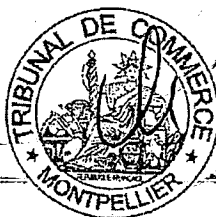
HOLDING GAY
Société par actions simplifiée
188 rue Maurice Bédart
34080 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-6979 le 05/06/2014

R.C.S. MONTPELLIER 508 662 954 (2008 B 2250)

Fait à MONTPELLIER le 05/06/2014,

LE GREFFIER



05 JUIN 2014

0882250

A 6979

SAS HOLDING GAY
Société par Actions simplifiée
Au capital de 8.008.000 euros
Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
R.C.S. Montpellier 508 662 954

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze,
Le 15 avril,
A 8 heures,

Les associés de la société HOLDING GAY, société par actions simplifiée au capital de 8 008 000 euros divisé en 8 008 actions de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société.

Il a été établi une feuille de présence, émargé par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erick GAY.

Madame Brigitte THOMAS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean Marie MORALES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est présent.

La feuille de présence, certifiée conforme, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8 008 actions sur les 8 008 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant la totalité des actionnaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un second Commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de second commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices courant du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2019 :

- la société ERNST & YOUNG AUDIT, 1025 rue Henri Becquerel, Parc Club du Millénaire bât.22 CS 39520, 34961 Montpellier Cedex 2, représentée par Madame Frédérique DOINEAU.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de second commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices courant du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2019 :

- la société AUDITEX, 1-2 Place des Saisons, Paris La Défense 1, 92400 Courbevoie Cedex, représentée par Monsieur Pascal SELIGNAN.

L'assemblée générales décide également de confier au cabinet ERNST & YOUNG AUDIT la mission de certifier les comptes annuels et consolidés clos le 31 décembre 2013, en co-commissariat avec Jean-Marie MORALES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Deuxième résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

Certifié conforme